

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Cahors, le 7 Juillet

UN PIÈGE

A peine M. Casimir-Périer a-t-il succédé à M. Carnot que, fidèles à leur tactique, les orléanistes ou, pour être plus exact, les royalistes, puisqu'il n'y a plus de comte de Chambord, s'efforcent de représenter le nouveau président de la République comme acquis à la politique qui est la leur.

Pour cela, ils affectent d'oublier le passé de l'ancien député de Nogent-sur-Seine, qui fut l'un des 363 et qui, après le Seize-Mai 1877, en revendiquant « l'application sincère des règles du gouvernement parlementaire » demandait au pouvoir « d'accepter sans arrière-pensée la démocratie et le suffrage universel. »

Peu importe aux tenants de la monarchie; pour eux, Casimir-Périer, c'est une sorte de ministre posthume de la monarchie de juillet 1830, dont la seule raison d'être est de ressusciter la « politique de résistance » dont son célèbre aïeul fut la personnification.

C'est ainsi que, dans un article qui ne saurait passer inaperçu et qu'il intitule : « Le Chef », l'organe officieux de M. le comte de Paris s'applique à établir une confusion absolue entre l'ancien président du conseil de 1832 et le président de la République de 1894.

En vain objectera-t-on que plus d'un demi-siècle s'est écoulé. Le *Soleil* ne s'embarasse pas pour si peu, et volontiers il nous répondrait :

Le temps, mon cher ami, ne fait rien à l'affaire.

Écoutez-le plutôt :

Soixante-trois ans, nous dit-il, ont poussé depuis. Ils ont vu bien des bouleversements, des changements de gouvernement, des guerres, guerres étrangères et guerres civiles, des révolutions et des coups d'État, des conquêtes, l'invasion de la France, de grandes gloires et de grands désastres. Et après cela, voici qu'un Casimir-Périer se trouve en 1894 dans la même situation où était l'autre Casimir-Périer, son grand-père, en 1831. Ce que le pays demande au nou-

veau président de la République, c'est ce qu'il demandait, il y a soixante-trois ans, au ministre de Louis-Philippe.

Et pour préciser encore un peu davantage sa pensée, le journal du comte de Paris ajoute :

Le Casimir-Périer de 1831, pour pratiquer la politique de résistance à l'action révolutionnaire et anarchique, s'appuyait sur le roi, qui était le chef du gouvernement. Celui-ci est lui-même le chef. Il le proclame d'ailleurs avec fierté. Il parle dans son Message du poids des responsabilités qu'il assume en devenant le chef du pays. Il est évident qu'il entend être un vrai chef, un chef effectif et agissant.

Et ailleurs, il affirme qu'il faut au pays un gouvernement :

« Le roi règne et ne gouverne pas », disait-on au temps de la monarchie constitutionnelle. M. Casimir-Périer a, sans doute, l'intention d'exercer un pouvoir plus personnel. Il entend régner et gouverner. Il est vrai qu'il limite dès à présent la durée de son règne présidentiel, en s'engageant dans le Message à ne pas demander et à ne pas accepter dans sept ans le renouvellement de son mandat. Dans sept ans ! D'ici là, comme dit l'autre, il aura passé de l'eau sous les ponts de la Seine !

Qu'on le note bien, c'est le *Soleil* qui parle ainsi, c'est-à-dire qu'il espère que d'ici sept ans, il y aurait beau temps que, l'esprit nouveau aidant, M. le comte de Paris aura restauré la monarchie.

En réalité, ce que le *Soleil* demande à M. Casimir-Périer, c'est d'être non pas le président de la République, c'est-à-dire le chef impersonnel et irresponsable de l'État institué par les lois constitutionnelles de 1875, mais le directeur autoritaire d'une politique gouvernementale qui le découvrirait absolument et dont les revers comme les succès lui seraient personnellement imputables.

Le rôle que le *Soleil* recommande à M. Casimir-Périer, c'est celui qu'on fit jouer, lors du 16 mai 1877, par le maréchal de Mac-Mahon et dont l'issue fatale fut indiquée par le fameux dilemme de Gambetta : Se soumettre ou se démettre.

Ce n'est pas là, ce semble, quels que soient les vœux du *Soleil*, un sort qui puisse tenter beaucoup M. Casimir-Périer.

C'est d'une autre manière, nous en sommes certains, qu'il entendra ses devoirs, sur la nature desquels aucun doute ne saurait subsister, et que l'un de ses prédécesseurs précisait avec une netteté si indiscutable dans la réponse qu'il fit au pape Léon XIII, alors que le souverain pontife l'avait engagé à intervenir dans le règlement des affaires religieuses.

Dans son appel au président de la République, Votre Sainteté, disait-il, ne doit pas perdre de vue le rôle assigné au chef du pouvoir exécutif par la Constitution française. En ce qui concerne les mesures gouvernementales, renfermé dans son irresponsabilité, le président doit s'abstenir de tout acte personnel. Il ne peut qu'offrir ses conseils au ministère et il ne manque pas à ce devoir. Quant aux lois et aux résolutions parlementaires, il n'y intervient que par ses ministres qui ont eux-mêmes à compter avec les majorités des deux Chambres.

Voilà la véritable théorie de la présidence de la République condensée en quelques lignes. M. Casimir-Périer la connaît cette théorie et il l'a adoptée depuis longtemps. Il n'y a donc pour les esprits impartiaux et calmes aucune inquiétude à concevoir.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 Juillet

Après l'adoption du procès-verbal sans incidents, M. Etienne, vice-président, déclare que le scrutin est ouvert pour l'élection du président de la Chambre, en remplacement de M. Casimir-Périer.

L'urne est apportée sur la tribune toujours drapée de crêpe noir et le défilé commence :

Voici le résultat du vote :

Votants : 454

Ont obtenu :	
M. Burdeau.....	259 voix
M. Brisson.....	157 —
Divers.....	38 —

M. Burdeau est proclamé président de la Chambre.

L'Amnistie

M. Pelletan dépose sur le bureau un projet d'amnistie pleine et entière pour les condamna-

— Oh ! oui, beaucoup ! fut sur le point de s'écrier Angèle, qui se revoyait dans la jeune fille exactement comme elle était dix-huit ans auparavant.

Heureusement elle se retint, se contentant de répliquer :

— Ah ! vraiment, on vous l'a dit ?

— Plusieurs fois.

— Et qui donc ?

— Grand-père et papa aussi.

— On vous parlait souvent de votre mère ?...

— Souvent ? Oh ! non. J'ai même cru m'apercevoir que lorsqu'il me je risquais quelques questions à ce sujet, cela provoquait de la gêne, de l'embarras, surtout depuis que papa est avec nous. Alors j'ai pensé que je ravivais ainsi le chagrin causé par sa mort. Cependant j'aurais bien voulu avoir mille détails sur ma chère maman ! Il me semble qu'elle devait être aussi bonne que belle, et je me serais fait un devoir de l'imiter en tout.

Et Jeanne, qui se laissait aller à babiller avec la marquise, se laissa aller à énumérer toutes les qualités que sa mère avait dû posséder, ajoutant qu'elle priait Dieu fréquemment de les lui donner.

Puis, avec un gros soupir :

— C'est la pauvre mère, comme je l'aurais aimée si elle avait vécu.

Angèle était au supplice.

Chaque parole de sa fille lui ntrait dans le cœur comme un poignard, et il lui fallait déployer toute son énergie pour rester impassible.

Cet entretien, si doux et si pénible en même

tions encourues pour rébellion contre les autorités pour délits de presse et délits de grève.

L'urgence est repoussée à main levée, et la proposition renvoyée à la commission d'initiative.

L'interpellation Vaillant a été développée par son auteur. Il s'agit des mesures prises pour empêcher de célébrer la semaine sanglante. Il explique que l'amnistie de 1880 a eu son effet sur les communards, et demande qu'on laisse honorer les citoyens tombés en 1871 pour la cause du peuple et de la République.

M. Dupuy indique les mesures prises et déclare qu'il est prêt à recommencer ; la France a le dégoût et l'horreur de souvenirs qu'on voudrait célébrer.

M. Vaillant. — Dans cette Chambre on ne voit que des actes qui poussent le peuple à la misère ; un jour il en aura assez et il se réveillera.

Le scrutin est ouvert sur l'ordre du jour Vaillant, qui est repoussé par 470 voix contre 65.

M. Viviani dépose une autre proposition portant amnistie pleine et entière pour toutes les condamnations pour délits de presse et faits de grève.

M. Pelletan déclare que cette condamnation vise les derniers condamnés du boulangisme et qu'on doit leur ouvrir la porte.

M. Dupuy s'oppose au vote sur l'urgence, l'heure n'a jamais été plus mal choisie pour demander l'amnistie. Des grâces seront faites au 14 juillet.

Le scrutin donne les résultats suivants : L'urgence est repoussée par 387 voix contre 157.

INFORMATIONS

Le 14 juillet

Le conseil municipal de Paris a décidé de célébrer la fête du 14 juillet. Voici les termes de l'ordre du jour adopté au sujet de la fête du 14 juillet par le conseil municipal de Paris :

« Le conseil, considérant que, quels que soient les sentiments de regrets inspirés par la mort de M. Carnot et l'indignation éprouvée en présence du monstrueux attentat dont il a été victime ;

» Considérant que les républicains ne peuvent renoncer au devoir de célébrer les grandes dates de la Révolution française.

» Considérant que la fête du 14 juillet a été instituée par une loi.

» Délibère :

» La municipalité parisienne célébrera la fête du 14 juillet.

temps pour la marquise, dura près d'une heure.

Jeanne lui raconta sa vie depuis le moment où elle s'était trouvée seule avec son grand-père ; l'extrême misère à tous deux et comment ils avaient failli mourir de faim...

La rencontre providentielle du jeune Marville le remboursement inattendu du produit de la vente de l'hôtel, sa tendre affection pour Henri, dont elle parlait avec un abandon plein d'innocence ; leur mariage projeté qui devait avoir lieu de jour en jour et qui se faisait bien attendre, son amitié pour Alice, une pauvre fille qui souffrait d'un mal incurable qu'on n'avait pas voulu lui nommer, et dont, hélas ! disait-on, les instants étaient comptés !...

Puis, un tas de petits riens charmants, gais ou tristes, débités avec cet entrain propre aux Parisiennes en veine de confidences.

Angèle ne pouvait se lasser d'entendre causer la jeune fille.

Le gracieux babillage de l'enfant la charmait, quoique le récit du dénuement dans lequel son grand-père et elle s'étaient trouvés eût déchiré cruellement son cœur, étant forcée de s'avouer que tout cela provenait de sa faute.

Mais le tableau de leur bonheur qu'elle lui avait décrit ensuite avait un peu adouci sa peine et calmé ses remords.

Alors elle eût voulu se jeter à ses pieds, lui demander pardon de tout ce qu'elle lui avait fait endurer, afin d'avoir le droit après cet aveu de partager sa joie.

Et à plusieurs reprises déjà, comme malgré elle son visage s'était approché de celui de sa fille, le

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 51

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

V

Ces réflexions avaient traversé le cerveau d'Angèle en quelques secondes et, sauf le cri qu'elle avait jeté au nom de Pierre Beson, Jeanne s'était à peine aperçue de son trouble intérieur.

— Je suis heureuse, madame, dit la jeune fille, que cette indisposition n'ait été que passagère, car je craignais d'en être la cause involontaire.

— Que voulez-vous dire ? demanda Angèle légèrement inquiète.

— Cette chute maladroite, que tout à l'heure...

— Ah ! oui, oui, fit Angèle rassurée, vous avez raison, c'est peut-être cela...

— Oh ! combien alors je suis affligée, madame !

— Mais non, mon enfant, il n'y pas de quoi être affligée ; votre chute n'est pour rien dans...

Angèle vit qu'elle se fourvoyait et coupa net sa phrase. N'aurait-elle pas la force de tenir son rôle.

— Mais, encore une fois, c'est passé, bien passé, reprit-elle ; Je vous ai interrompue dans le récit que vous me faisiez de ce naufrage... ou plutôt du retour de votre père, je crois.

— Oui, madame, vous m'aviez demandé son nom.

— C'est juste ; je me souviens. Ainsi vous vous nommez... Jeanne Beson ? dit Angèle en prononçant ces deux mots d'une voix dont elle ne put maîtriser l'émotion.

— Oui, madame.

— Ne m'avez-vous pas appris que vous aviez un grand-père ?

— Oui, et bien vieux, et bien faible, mon pauvre grand-père ; il a eu tant de misères !...

Angèle baissa la tête.

Puis après une pause :

— Vous rappelez-vous votre mère !

— Mais oui, un peu. Elle était grande et belle, avec d'épais cheveux blonds, ma foi ! tout comme les vôtres, on dirait... Tins, c'est singulier, en vous regardant avec attention, je trouve en vous quelque chose d'elle.

— Toutes les blondes se ressemblent, observa vivement Angèle, avec un sourire très contraint.

— C'est vrai, j'ai entendu soutenir cela. Au surplus, il y a si longtemps que maman est morte que je ne parviens à me retracer qu'assez difficilement sa physionomie, mais j'ai beaucoup de ces traits, paraît-il.

Les conseillers municipaux membres de la commission de la Fête nationale, sont invités à se réunir pour arrêter un programme définitif de la fête.

Manceuvres sur la frontière

Belfort, 5 juillet.

Le général de Négrier, commandant le 7^e corps d'armée, est arrivé hier soir à Belfort; il a fait tirer à minuit vingt-trois coups de canon du Château pour donner l'alerte à la garnison.

Aussitôt, les troupes ont pris les armes et se sont dirigées sur le fort de Velas qui devait être attaqué à la première heure par un corps ennemi. Ce dernier était censé avoir débarqué la veille à Montreux-Vieux, derrière la gare allemande. Pendant toute la durée de la manœuvre, le ballon militaire planait sur le Bosmont pour donner aux troupes de la défense des renseignements sur la marche de l'ennemi.

Les forts du bois Daye des Fougerais et plusieurs ouvrages d'infanterie appuyaient le fort de Velas de leurs feux.

Commencées à la pointe du jour, les opérations étaient terminées à sept heures du matin.

La santé du Pape

On télégraphie de Rome au *Times*: « La santé du Pape paraît défaillir. Il a remis à un de ses cardinaux, pour être ouvert à sa mort, un pli scellé que l'on suppose contenir ses dernières volontés.

Les Français en Afrique

Des troubles avaient éclaté, dernièrement dans la Guinée française, sur la frontière des possessions anglaises. Une des deux compagnies de la légion étrangère, primitivement destinée à aller renforcer la garnison de Tombouctou, fut dirigée sur Conakry. Du milieu d'avril au milieu de mai, par une chaleur de 45 degrés, la compagnie s'avança dans un pays difficile, combattant tous les jours; le village fortifié d'Ouella offrit seul une véritable résistance et sa prise mit fin à la campagne. L'apaisement est maintenant complet.

Une lettre de M^{me} Carnot

M^{me} Carnot, consultée officieusement par M. Dupuy, avait refusé la pension nationale que le gouvernement avait l'intention de demander pour elle au Parlement.

Voici une lettre qu'elle adresse à ce sujet à M. Méline:

« Cher monsieur,

J'ai lu hier au soir dans la *République française* l'article intitulé: « Pension nationale ».

M. le président du conseil était venu, au nom de ses collègues, m'entretenir d'un projet de pension ou dotation.

Mais bien que très touchés, nous avons estimé, mes enfants et moi, que la France, en faisant au président Carnot, avec une telle unanimité, des obsèques nationales si grandioses, lui a rendu le suprême hommage, le seul digne d'elle et de lui.

» CÉCILE CARNOT. »

En Italie

Naples, 5 juillet.

Hier matin a été célébré un service solennel en l'honneur du président Carnot.

Toutes les autorités de la ville assistaient à la cérémonie.

touchant presque, dominée par un ardent désir de couvrir de baisers fous ce front candide... Mais toujours la crainte de se voir repousser l'avait retenue...

Redoutant à la fin de ne pouvoir subir davantage cette première et terrible épreuve, car ses forces étaient à bout et ses larmes trop longtemps contenues l'étouffaient, elle prit le parti de s'éloigner.

Elle cherchait donc un prétexte dans ce but, lorsque les ouvrières, revenant annoncer que la décoration des salons était terminée, le lui fournirent inopinément.

— A la bonne heure! vous avez été vives, mesdemoiselles, observa la marquise, et je vous en adresse mes sincères compliments.

— Comment! tout est fini, et je n'ai rien fait, moi, exclama Jeanne avec un accent de regret.

— Ah! c'est vrai dit Angèle en souriant, c'est vous qui étiez la directrice et je vous ai empêché de diriger. Mais je ne veux pas que vous me reprochiez de vous avoir ôté entièrement vos fonctions. Nous allons toutes deux, accompagnées de vos camarades, commencer par voir si tout est selon votre goût et accomplir les changements que vous croirez devoir indiquer.

— Oh! madame, répartit Jeanne modestement, quoiqu'on m'ait en effet confié la surveillance de la décoration, je ne me permets pas de modifier en rien le travail de mes amies, ce serait mal agir, car, n'en doutez pas, elles ont autant de goût que moi. Ce qui me faisait exprimer le regret d'être restée ainsi inactive c'est que je craignais de passer à vos yeux pour une pares-

En Allemagne

L'ambassadeur de France a déposé, en souvenir de Carnot, une couronne sur le monument érigé au cimetière militaire, à la mémoire des soldats français morts à Berlin en 1870-1871.

En Suisse

Interlaken, 5 juillet.

Dimanche a eu lieu au Kursaal une cérémonie funèbre pour rendre un hommage respectueux à la mémoire de l'honoré et regretté Carnot.

Partout les drapeaux français et suisses réunis étaient entourés de crêpe. La majorité des habitants assistait en grand deuil à cette touchante cérémonie, qui a été terminée par l'hymne national suisse et par la *Marseillaise*, que tous les assistants ont entendus debout, avec respect et recueillement.

Les troubles de Lyon

Le tribunal correctionnel de Lyon, qui tient audience matin et soir, a jugé tous ces jours derniers les manifestants des journées des 25 et 26 juin.

Des condamnations ont été prononcées pour bris de clôture, pillage de magasins, vols de marchandises. Elles varient de un mois à trois mois de prison.

Des manifestants se sont entendus infliger de cinq à quinze jours pour outrage aux agents de l'autorité. Quelques prévenus ont été acquittés.

Le nommé Désiré Rousselière est condamné à six mois de prison pour vol; Dazot, qui a été surpris emportant des bouteilles de liqueurs, est condamné à la même peine.

Charles Develle, qui a enfoncé la devanture de la société musicale italienne et qui a été trouvé porteur d'une soucoupe en métal blanc provenant du café Casati, est condamné à huit mois.

A signaler les nommés Albert Vernet et Boccardi, tous deux Italiens, qui ont pris part au pillage d'une épicerie de la rue Robert; ils sont condamnés à quatre mois de prison.

Complot international

Une dépêche de Vienne, vient confirmer que l'assassinat de M. Carnot est bien le résultat d'un complot international ayant pour but l'assassinat de tous les chefs d'Etat.

Le correspondant rappelle dans sa dépêche les aveux passés inaperçus dans le fameux procès de l'Omladina, par lesquels les accusés se vantaient de vouloir assassiner l'empereur d'Autriche et les dignitaires de l'Etat, et de provoquer des crimes du même genre dans les autres pays de l'Europe. Les accusés avouèrent, en outre, que leur projet serait réalisé par d'autres et que la mort de tous les chefs d'Etat était décidée.

Chez la mère de Caserio

Rome, 5 juillet.

Sur la demande de la police française, l'autorité judiciaire a ordonné une perquisition chez la famille de Caserio, à Motta-Visonti.

La mère de Caserio a remis aux autorités tous les papiers de son fils, y compris son portrait et sa dernière lettre datée de Cette, en février dernier.

Cette lettre était une demande d'argent. La mère de Caserio répondit en envoyant 80 livres à son fils et en lui donnant de sages conseils.

La mère de Caserio a demandé en pleurant au magistrat qu'elle sera la condamnation de son fils.

Les papiers saisis ont été envoyés aux autorités françaises.

Le Toupet de Caserio

On lit dans le *Figaro*:

« Caserio Santo vient d'adresser, par l'entremise du ministère de l'intérieur, à M. Casimir-Périer, président de la République, une lettre dans laquelle il le prie de vouloir bien lui envoyer quelque argent pour adoucir le régime un peu sévère de la prison.

« La chose est absolument authentique; d'ailleurs, nous ne nous permettrions pas de plaisanter sur un tel sujet.

« — Je suis très mal nourri, dit l'assassin, et, en somme, vous me devez bien un secours, puisque c'est à moi que vous devez d'être président de la République. »

Une nouvelle tour Eiffel

Londres aura l'an prochain sa tour Eiffel, qui s'appellera la tour Watkins, et qui s'élèvera à 350 mètres de haut dans Wembley-Parck. La première plate-forme sera située à 48 mètres 75 et la seconde à 152 mètres. C'est sur cette deuxième plate-forme que se trouveront les cafés-restaurants et les spectacles-concerts.

La tour métallique de Londres diffère surtout de celle du Champ-de-Mars par l'absence, à sa base, de cette immense voussure dont la courbe est si grandiose et dont les perspectives étaient si belles pendant l'Exposition. Cette simplification de structure lui permettra d'être desservie par quatre ascenseurs directs. Le devis est évalué à cinq millions pour 7,000 tonnes de fer mis en œuvre.

Une autre tour métallique genre Eiffel est projetée à Copenhague, capitale du Danemark. Mais les Danois feront plus modestement les choses et se contenteront de 130 mètres d'altitude pour un million de dépenses.

Un espion italien condamné

Louis Falta, officier italien détenu à Digne, a comparu jeudi devant le tribunal correctionnel de Digne, sous la double prévention d'espionnage et port d'armes; il a été condamné à un an de prison et 1,000 francs d'amende.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le 14 juillet

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Cahors a décidé de ne pas fêter cette année le 14 Juillet, et de distribuer une somme de 1,000 francs aux pauvres.

Lycée Gambetta

Les anciens élèves du Lycée Gambetta dont les noms suivent ont été déclarés admissibles aux épreuves orales du 1^{er} degré, du concours d'admission à l'École de St-Cyr:

MM. Cazaly, Faure, L'Hoste, Masson, Meulet, Panouze, Rouzade.

Le jeune Grèzes, ancien élève de notre lycée, est reçu licencié ès-langues vivantes.

Conseil académique

M. Delport, conseiller général et conseiller municipal à Cahors, est nommé membre du conseil académique de Toulouse, en remplacement de M. Capdepic, conseiller municipal démissionnaire, à Montauban.

vous qui êtes chargée de m'entretenir de fleurs. Revenez donc à l'hôtel le plus souvent qu'il vous sera possible, vous y serez toujours bien reçue.

— C'est cela, revenez souvent, très souvent, mignonne, répéta à cet instant derrière Angèle, le marquis de Santavilla. Revenez tous les jours même si bon vous semble, nous aimons beaucoup les fleurs, la marquise et moi, et nous voulons désormais en avoir nos appartements remplis... le mien surtout, ajouta-t-il en faisant l'aimable.

Angèle s'était retournée brusquement d'un bond de lionne blessée, et les yeux injectés de sang.

— Monsieur, lui dit-elle d'une voix tremblante de courroux contenu, cette jeune fille viendra chez moi, chez moi seule... vous m'entendez?... et quand j'y serai.

Puis, dardant alors sur son mari un regard noir et aigu comme un stilet, elle sembla ajouter:

— Misérable! s'il vous arrivait jamais de faire votre victime de cette enfant, vous auriez à m'en rendre un terrible compte!

Le marquis resta muet sous ce regard dont il comprit toute l'éloquence.

— Ah ça! se dit-il pendant qu'Angèle accompagnait Jeanne et ses compagnes sur le palier, cette chère marquise me ferait-elle l'honneur d'être jalouse! Ah! ah! ce serait trop fort en vérité! Comment, après tout ce qu'elle a vu déjà?... Je m'y perds. Je l'avoue. Mais bast! jalouse ou non, ceci est le moindre de mes soucis, et la petite vaut bien, ma foi, une ou deux scènes de ménage... et

Brevet supérieur

Aspirantes: Onze aspirantes se sont présentées, sept ont été définitivement reçues, ce sont par lettre alphabétique:

Mlles Alida-Céline Calvet; Isabelle-Marie-Louise Gibrat; Ida Jouffreau; Marie-Clémentine Mazet; Marie-Léa-Agnès Mazet; Hortense-Eugénie-Catherine Sabrié, élèves-maitresses de l'école normale d'institutrices de Cahors, et Marie-Germaine Nicou, institutrice adjointe stagiaire à Cardaillac, ancienne élève-maitresse de l'école normale de Cahors.

Conseil départemental

Le conseil départemental de l'instruction publique s'est réuni le jeudi 5 juillet, à dix heures du matin, dans le local ordinaire de ses séances. Il a d'abord fixé le nombre des élèves à recevoir dans les deux écoles normales du Lot.

Il a donné un avis favorable aux projets de constructions scolaires dans les communes ci-après désignées:

Le Vigan, Bio, Rignac, Saint-Cirgues (groupe scolaire), Montcuq, hameau de Rouillac.

Il a adopté le projet de la création d'une école mixte au hameau de Lacisque, commune de Cuzance.

Il a approuvé la liste d'admissibilité des candidats aux bourses d'enseignement primaire supérieur.

Et enfin il a fixé comme suit, l'époque des vacances dans les écoles publiques:

Ecoles primaires supérieures, du 4 août au 1^{er} octobre;

Ecoles primaires élémentaires, du 18 août au 1^{er} octobre;

Ecoles maternelles, du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre.

Et adopté le vœu présenté par le délégué des instituteurs, que les vacances comprennent désormais, comme les années précédentes, les mois d'août et de septembre.

Lundi prochain, 9 juillet, auront lieu les examens du brevet élémentaire pour les garçons, au collège des jeunes filles.

L'appel commencera à sept heures du matin.

Prévoyants Français

La Société des Prévoyants Français a comparu le 30 Juin 1894 devant le jury de l'exposition municipale internationale de Cahors, leur feuille mensuelle indique le bilan et les titres de rente française que la société a achetés; le conseil d'administration a décidé de mettre sous les yeux du jury les titres de rente eux-mêmes; chacun a pu se convaincre que ces titres étaient nominatifs et appartenant à la Société.

Après délibération, le jury a décidé d'accorder une médaille de vermeil aux Prévoyants Français tant pour leur organisation et leur bonne gestion que pour la sécurité des fonds qui leur sont confiés.

Cour d'assises

La cour d'assises du Lot (troisième trimestre 1894), s'ouvrira le 6 août prochain à Cahors, sous la présidence de M. Montbrun, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Bouisset et Fieuzal, juges au tribunal civil de Cahors.

Tribunal correctionnel de Cahors

AFFAIRE DU CRÉDIT DU LOT

Nos lecteurs se souviennent du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Cahors, à l'audience du 26 avril dernier, aux termes duquel était annulée toute la procédure d'instruction, à partir du jour où avait été interrogé, en qualité d'inculpé, le censeur de la Société le Crédit du Lot, en raison des fonctions judiciaires qu'il occupe.

même une rupture...

Puis, avec le rire cynique du libertin:

— Eh! eh! pourquoi pas?

Et, allumant un londès, il courut à la Bourse organiser la hausse fictive des actions de la Banque du Pèlerin.

VI

La Banque du Pèlerin a depuis deux jours commencé ses opérations. La première de toutes a été l'émission des cinquante mille obligations qui s'élèvent avec une rapidité prestigieuse, suivant en cela la marche fantastique des actions.

Les abords et les bureaux de la Banque regorgent de monde.

On se presse, on s'étouffe presque pour arriver à obtenir ces bienheureux morceaux de papier bleu azuré — couleur céleste! — dont plusieurs spectemens sont apposés comme appât sur la façade de l'établissement et qui ont le double but de faire tout à la fois la fortune et le salut des souscripteurs.

Grand Dieu! s'il n'allait plus en rester! Car c'est demain que la souscription est close!

Encore vingt-quatre heures à peine pour pouvoir convertir ses belles et bonnes espèces sonnantes en papier Joseph n° 2.

(A suivre).

Comme conséquence, le tribunal se déclara insuffisamment saisi.

A l'audience de jeudi 5 juillet, les inculpés ont repris les conclusions développées précédemment, tendant à faire déclarer prescrites les poursuites dirigées contre eux, plus de trois années s'étant écoulées depuis le jour où auraient été commis les faits imputés.

M. le procureur de la République a repoussé l'exception soulevée par le motif que la prescription aurait été interrompue par le réquisitoire introductif d'instance, qui, d'après lui, ne visait que quatre inculpés dont trois comparaissent aujourd'hui et dont un a bénéficié d'une ordonnance de non lieu.

La défense a soutenu que le réquisitoire introductif comprenait non seulement les quatre personnes ci-dessus, mais encore le censeur de la société le Crédit du Lot, lequel avait été entendu en qualité d'inculpé, lequel enfin aurait été compris dans l'ordonnance de non-lieu.

Le censeur étant dans la catégorie des personnes contre lesquelles le procureur général pouvait seul poursuivre et entraînant de droit avec lui tous ses co-accusés, c'est à tort que le procureur de la République s'était nanté et avait requis instruction; que dès lors aussi bien que le réquisitoire introductif d'instance, ainsi que toute la procédure qui s'en était suivie, était nulle et que par conséquent on se trouvait en présence d'une nullité d'ordre public que le consentement même des inculpés ne pouvait couvrir.

Le résultat immédiat de cette nullité était de donner naissance à la prescription.

Le débat s'est ainsi cantonné sur un terrain exclusivement juridique, nul n'a abordé le fond de l'affaire.

Le tribunal n'a donc eu qu'une question à résoudre: celle de savoir si le censeur était ou non compris dans le réquisitoire introductif de M. le procureur de la République.

Conformément aux conclusions des défenseurs, le tribunal a rendu un jugement aux termes duquel il décide que le censeur de la société le Crédit du Lot était compris dans les poursuites, que le réquisitoire introductif le comprenait et qu'étant donné sa qualité, le procureur de la République s'était saisi et avait saisi le juge d'instruction de Cahors.

En conséquence, il a déclaré annuler le réquisitoire introductif d'instance, et prescrites les poursuites introduites contre MM. Sirech, Sabant et Vertut, lesquels ont été relaxés sans dépens.

On annonce que le procureur de la République se propose d'interjeter appel de ce jugement.

Figearc

Le conseil municipal voulant associer la ville au deuil national, provoqué par l'assassinat du regretté M. Carnot, délibère que la fête du 14 juillet ne sera pas célébrée cette année et décide que, sur le crédit destiné à la célébration de la fête, il sera prélevé une somme de 200 fr., qui sera employée en secours extraordinaires aux indigents, le matin du 14 juillet.

Gourdon

Il n'y a guère plus de trois semaines qu'il n'est pas tombé de pluie à Gourdon, et cependant nous commençons à manquer d'eau potable.

Ces jours-ci, M. le maire a dû régler l'ouverture et la fermeture des deux fontaines publiques que nous possédons actuellement.

Il serait donc à désirer que le projet qui consiste à amener les eaux d'une source en ville, réussisse et soit mis à exécution le plus vite possible.

CIRQUE CASUANI

Demain dimanche, le cirque Casuani donnera une matinée enfantine des plus attrayantes, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, et le soir à 8 h. 1/2, brillante représentation dans laquelle plusieurs personnages nouveaux paraîtront.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 8 Juillet 1894
de 8 à 9 h. du 1/2 soir (*Allés Fénélon*)
Le Major (P. R.) Gurtner.
Le Cheval de Bronze (Ouverture) Auber.
Rigoletto, (Fantaisie) Verdi.
Le Bravo (Valse) Salvayre.
Carmen (Fantaisie) Bizet.
La Frioleuse (Mazurka) Maignier.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 30 juin au 7 juillet 1894

Naissances

Cadar Pierre, rue Lastié, 8.
Cayrac Eugène, rue Lastié, 11.
Vignolles Adrienne, rue St-Barthélemy, 23.
Cabanes François, rue de la Banque, 1.
Rousseau Marie, rue de la Mairie, 6.
Noyer Laure, à Cabessut.
Leroy Charles, rue Labarre, 6.

Décès

Chabaud Pierre, menuisier, 75 ans, (Hospice.)
Cornille Marceline, 7 ans, rue St-Priest, 8.
Bargues Julie, religieuse, 70 ans, célibataire, Bd Gambetta, 55.
Nèpe Marie, 63 ans, ép. Entraygues, rue Donzelle, 25.
Bonassie Jean, maçon, 60 ans, rue Mascoutou.

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui samedi, à 8 h. 1/2, qu'aura lieu la Représentation extraordinaire donnée par la Tournée Brasseur et les meilleurs artistes de nos trois premiers Théâtres Parisiens: les Variétés, les Nouveautés et le Palais-Royal de Paris. M. Brasseur fils, et MM^{mes} Juliette Darcourt, Bruneval, Marty, Dubois, Jeanne Laurent, Derville, Mithoir, etc, etc., MM. Liesse, Batreau, Goneau, Prévost, Brébant, Danvers, Woll, Barré, Vivier etc etc.

Artistes des Théâtres des Variétés, des Nouveautés et du Palais-Royal de Paris.

Le spectacle est des plus attrayants, il se compose de: 1^o L'immense succès parisien: *La Beauté du Diable* (Pièce Fantastique en 5 actes, le chef-d'œuvre comique de Eugène Grangé et Lambert Thiboust) joué 800 fois à Paris au Théâtre du Palais-Royal. — M. Brasseur jouera le principal rôle de cette pièce, dans lequel il représente dix personnages différents. C'est un des plus grands succès de cet excellent comédien. Tous les autres rôles sont tenus par les excellents Artistes des Variétés et du Palais-Royal de Paris, en tête desquels il faut citer M^{lle} Juliette Darcourt dans le rôle de M^{me} Satan une de ses plus charmantes créations. M. Batreau (Satan) M. Liesse (Maître Cornillon) premiers comiques du Théâtre du Palais-Royal.

Voici les titres des tableaux de ce joyeux vaudeville fantastique.

Premier acte: *Le Boudoir de Satan*.
Deuxième acte: *L'École à Bolbec*.
Troisième acte: *Les bibelots du Diable*.
Quatrième acte: *Madame Satan*.
Cinquième acte: *Au Moulin-Rouge*

Le programme de cette représentation exceptionnelle comprend encore: 2^o *Le Brésilien*, le désopilant succès légendaire de MM. Meilhac et Halévy de l'Académie Française musique du Maître Jacques Offenbach dont la fameuse Ronde du Brésilien, « Voulez-vous accepter mon bras » a fait le tour du monde entier. Chose rare aujourd'hui, ce spectacle de premier ordre, est un spectacle sans la moindre situation ou le moindre mot choquant, et composé de deux chefs-d'œuvres comiques que tout le monde peut voir et aller applaudir.

Une des attractions de cette représentation et des plus intéressantes, sera de voir M. Albert Brasseur dans son rôle de Brésilien, le « rastaquouère » légendaire qui est une de ses plus amusantes incarnations, et dans lequel il a obtenu encore cet hiver à Paris, un de ses plus grands succès.

Tous les autres rôles seront joués par les interprètes de Paris.

On sait l'immense succès remporté l'année dernière sur notre scène par Brasseur et les excellents artistes qui l'accompagnaient dans *Tricoche et Cacolet* et *La consigne est de ronfler* où Albert Brasseur jouait le troupier Landremol d'une façon supérieure. Il y aura foule samedi soir à notre Théâtre pour applaudir Brasseur et son excellente troupe.

BULLETIN VINICOLE

Les entrepôts spéciaux de vins

Quelques maisons de commerce ont obtenu l'autorisation d'ouvrir à Bordeaux des entrepôts spéciaux de vins étrangers, pour la préparation des vins de cargaison.

Ces vins entrent en franchise, grâce au bénéfice de la clause d'admission temporaire; ils doivent être réexportés après coupage avec 50 0/0 de vins de France.

L'administration des douanes voit dans l'établissement de ces entrepôts fictifs un avantage pour l'écoulement des vins français, puisque les vins qui y entrent en ressortent après coupage avec une égale quantité de vins nationaux.

Mais autre est le sentiment de la viticulture bordelaise qui ne croit pas à l'utilité de ces entrepôts pour l'écoulement des vins de la Gironde, et qui y voit de notables désavantages pour la qualité des vins réexportés et une prime donnée à l'emploi des vins étrangers.

La société d'agriculture et le conseil général de la Gironde ont demandé la suppression de ces entrepôts spéciaux de vins; le Parlement a été saisi, au mois de mars dernier, de cette question, et on a entendu à la tribune de la Chambre les députés de la Gironde exposer sur les entrepôts spéciaux des opinions contraires, suivant qu'ils représentaient les commerçants de Bordeaux ou les viticulteurs girondins.

Le gouvernement s'est prononcé pour le maintien des entrepôts spéciaux.

Une circulaire récente de M. Pallain a recommandé aux agents de service des douanes, de veiller à ce que les vins entreposés soient réellement coupés avec des vins français et non avec des vins étrangers ayant acquis acte de naturalisation par le paiement des droits d'entrée en France.

Pour garantie de la mise en œuvre de cette prescription, M. le directeur général des douanes exige qu'on n'admette dans les entrepôts spéciaux comme vins français que les vins pour lesquels il sera fourni des certificats d'origine, émanant des viticulteurs et certifiés par l'autorité municipale du lieu de production.

Cette mesure, qui prouve que la fraude est possible et que, probablement, elle est réelle, — car on a affirmé que les coupages étaient faits parfois entre des vins étrangers entrés en fran-

chise et d'autres vins étrangers francisés par le paiement des droits de douane, et étendus d'eau, — cette mesure est absolument insuffisante.

Le maintien des entrepôts spéciaux de vins est nuisible — même toute possibilité de fraude écartée — aux intérêts des producteurs de beaux vins français.

Et ils sont nombreux dans la région du midi et dans la région du sud-ouest, notamment dans le département du Lot, les viticulteurs qui produisent les beaux vins noirs destinés à servir, à Bordeaux, de vins de coupage!

Ces gros vins ne peuvent supporter la concurrence des vins similaires étrangers, si ceux-ci sont dégrévés des droits de douane sous le prétexte d'assurer la préparation des vins de cargaison.

Il a été établi, cette année, par des faits, que des gros vins français n'avaient pu parfois trouver un écoulement avantageux sur le marché de Bordeaux, à cause de la préférence donnée aux vins étrangers, reçus en franchise dans les entrepôts spéciaux.

Les beaux vins français ne font plus défaut au commerce d'exportation; il y a nécessité à obtenir la suppression des entrepôts spéciaux concédés à une quinzaine de grandes maisons de commerce de vins.

Un vœu dans ce sens a été émis unanimement à Cahors, le 14 juin, par l'Union des Associations agricoles du sud-ouest, dans une assemblée composée de délégués de 20 sociétés agricoles, représentant huit départements de la région.

Le même vœu a été adopté par la réunion des Agriculteurs de France, tenue à Cahors, le 16 juin, pendant le concours régional agricole.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 1894

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1894, la compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des *Billets aller et retour* à prix réduits prévus par son tarif spécial G. V. n° 2.

1^o Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du samedi 7 juillet inclus au dimanche 15 juillet inclus seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le mardi 17 juillet;

2^o Les billets délivrés du jeudi 12 juillet au dimanche 15 juillet, ces deux jours inclus, de Paris pour toutes les gares du réseau et de toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 16 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le lundi 9 juillet, à 6 h. 22 du soir.

Il desservira les stations comprises entre: Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, Lamothe-Fénélon, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux et La Coquille; Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le lundi 16 juillet, à 2 h. du soir.

Prix des places Aller et Retour

(Timbre quittance de 0 fr. 10 non compris)
D'Agen, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Lamothe-Fénélon, Sauveterre-la-Lémance; de Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires à Paris: 2^e classe, 41 fr. 3^e classe, 29 fr.

De Villefranche-du-Périgord, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, St-Pardoux-la Rivière, La Coquille et des stations intermédiaires à Paris: 2^e classe, 33 fr.; 3^e classe, 23 fr.

La compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le 8 juillet, à 6 h. du soir.

Transport à demi-tarif des ouvriers agricoles

ALLANT FAIRE LA MOISSON EN BEAUCE, DANS L'ORLÉANAIS, LE BERRY, LA TOURAINE, ETC.

A partir du 1^{er} Juillet 1894, une réduction de 50 % sur les prix des places de 3^e Classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après:

Juvis à Orléans; Brétigny à Tours; Auneau à Etampes; Orléans à Tours; Orléans à Châteauroux; Orléans à Malesherbes; Orléans à Montargis; Orléans à Gien; Tours à Vierzon; Tours Châteauroux; Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les Ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilo-

mètres au minimum (soit 200 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Nèris (Nèris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vie-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

UN MONSIEUR offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Utiles, pas chères, souverainement efficaces, adoptées par chaque famille, précieuses en tout et pour tout, tels sont les titres des **Pilules Suisses**; comment s'étonner après cela de leur vogue sans pareille et de leur popularité si justement acquise?

ZAROURIA (Algérie)

Depuis 5 ans j'avais une toux opiniâtre, que rien ne pouvait calmer; en plus, une violente névralgie me faisait horriblement souffrir. Depuis un mois je fais usage des **Pilules Gicquel**, j'ai été immédiatement soulagé, et maintenant je me trouve guéri. Une de mes nièces âgée de 12 ans, atteinte d'une maladie de cœur que les médecins considéraient comme incurable, se trouve tout à fait soulagée pour ainsi dire guérie dans l'espace d'un mois. Une autre jeune fille s'est aussi trouvée guérie d'un grand mal de gorge par ces bonnes **Pilules Gicquel**.

Signé: F. Rolland, à Zarouria.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE
CRÉÉE EN 1894
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES
avec gravures dans le texte.
Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.
PRIME GRATUITE: Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.
ABONNEMENTS: UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS.
(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).
BUREAU: 5 Bd Montmartre, Paris (Téléphone).
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et dans les bureaux de poste de France et de l'Étranger.

Le dernier baiser de Carnot à sa petite fille, tel est le sujet attendrissant, si magistralement exécuté par Willette dans le Courrier Français du 1^{er} juillet, que chacun voudra posséder. On le trouve dans tous les kiosques, gares, librairies et aux bureaux du Journal, 19, rue des Bons-Enfants, à Paris.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr} 50

Etude de M^e Paul BON avoué à Cahors, Boulevard Gambetta n° 31, successeur de M. Espéret

VENTE

SUR SURENCHÈRE DU DIXIÈME

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

A l'extinction des feux

De divers immeubles situés Commune de Montcuq, ayant appartenu au sieur Paul Delpech ancien négociant au dit lieu.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors le **MERCREDI**
25 JUILLET 1894 à midi

En vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors en date du vingt sept juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze enregistré et signifié.

Sur les poursuites, requête et diligence de Madame Jeanne Francès sans profession propriétaire domiciliée à Fumel, (Lot-et-Garonne).

Laquelle a pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e Paul Bon demeurant en ladite ville Boulevard Gambetta numéro 31.

En présence ou eux dûment appelés de 1^o Monsieur Paul Delpech, ancien négociant domicilié autrefois à Montcuq, actuellement à Toulouse, rue Riquet numéro 93.

2^o de Monsieur Eugène Sancholle avocat domicilié à Montauban.

Lesquels ont pour avoué constitué près le dit tribunal, M^e Camille Sautet domicilié dite ville, Place du Palais numéro 7.

A la vente sur surenchère du DIXIÈME en un seul lot des immeubles dont la désignation va suivre, et qui à la date du deux avril

dernier, avaient fait l'objet d'une vente par le dit sieur Delpech, au sieur Sancholle sus nommé, suivant acte sous-signatures privées dûment enregistré à Montauban le sept avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze folio 29 numéro 121, transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le neuf avril de la même année volume 988, numéro 4 et ce moyennant un prix principal de deux mille quatre cent francs, ensemble les charges et conditions stipulées du dit acte.

Désignation

Une pièce de fonds en nature de terre labourable, avec rangs de vigne et arbres fruitiers sur laquelle est édifiée une petite maison située au lieu dit Le Pelenne commune de Montcuq, figurant au plan cadastral de ladite commune sous le numéro dix de la section G, d'une contenance de quatre-vingt-cinq ares environ, d'après l'acte de vente précité.

2^o Une autre pièce de fonds en nature de terre labourable, avec rangs de

vigne et pruniers situés dans la commune de Montcuq, au lieu dit la Côte du Cimetière, sous le cimetière, figurant au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 76, 77, et 78 de la section L, d'une contenance approximative de soixante-dix ares, d'après les énonciations de l'acte d'aliénation.

Les immeubles dont s'agit, ont été vendus et seront à nouveau adjugés avec toutes leurs appartenances et dépendances.

N. B. D'après les extraits de la matrice cadastrale la contenance de la pièce de terre dite le Pelenne, approximativement évaluée dans le contrat de vente précité, serait de quatre-vingt-seize ares vingt centiares, et celle de la pièce désignée au numéro 2 de soixante-cinq ares.

Les immeubles précités ont été, suivant contrat reçu par M^e Julhia notaire à Montcuq affirmés par ledit sieur Delpech à la dame Francès, poursuivant pour une durée et moyennant un prix, énoncés au contrat de vente du deux avril dernier, contrat déposé au greffe du tribunal civil de

Cahors, pour y servir conformément à la loi de minutes d'enchères, avec tous dits explicatifs s'il y a lieu, où chacun peut d'ailleurs en prendre connaissance.

En conformité du jugement dont s'agit qui a validé la surenchère formé par ladite dame Francès, les dits immeubles seront mis aux enchères en un seul sur la mise à prix, ci-après formant le montant de la surenchère, en outre des frais et charges qui seront payables en sus du prix et annoncés avant l'adjudication.

Mises à prix..... **2,750**

Pour placard certifié conforme.
Cahors, le cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Signé : BON.
Enregistré à Cahors le juillet
mil huit cent quatre-vingt-quatorze,
F^o C^o . Reçu un franc quatre
vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : RIVES, receveur.

S'adresser pour tous renseignements à M^e BON, avoué poursuivant la vente ; à M^e SAUTET, avoué y défendant, et sur les lieux pour visiter.

Bon prime du « Journal du Lot »

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR
Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes. rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et Phydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

On demande des Représentants sérieux pour la vente des Engrais chimiques de toutes sortes et spécialement préparés pour céréales, prairies, etc. etc. Insecticides et fertilisants pour vignes, préservateurs du phylloxéra. — Dosages garantis. — Matières premières de toutes espèces. — Huiles et graisses de toutes sortes. Forte remise payée immédiatement. S'adresser à la Maison L. Salles et fils, 28 années d'existence (anciennement, 64, rue de Saintonge), actuellement, 4, rue Béranger, Paris.

PLUS DE FEU

70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL

CORMIER et PÉRON, CHATEAUROUX (Indre)
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 francs.
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments
SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

CHASSEURS

tuent bien et de loin. — Album franco.

La grande Manufacture d'Armes ROUCHOUSE (seule de ce nom) est place Villebeuf, 4, à ST-ETIENNE (Loire). Ses fusils sont réputés; ils



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaion, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
16, Rue de la Liberté, Cahors

Peinture

Vitrierie

Faux bois

Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints

en

tous genres

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.